

Communiqué de presse

EMBARGO : Jeudi 17 juin 2010, 11h30

Les 12 communes de la COMUL se réjouissent d'annoncer le lancement de l'extension de la ligne 10 dès le lundi 16 août 2010 suite à la signature d'une Convention avec l'Etat de Neuchâtel

Les 12 communes de la COMUL (Communauté urbaine du Littoral : Auvonnier, Bevaix, Bôle, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondèche, Cortailod, Hauterive, La Tène, Neuchâtel, Peseux et Saint-Blaise) et l'Etat de Neuchâtel ont aujourd'hui signé une Convention permettant, dès le lundi 16 août 2010, la mise en service de l'extension de la ligne 10 entre Peseux et Bôle via Corcelles-Cormondèche, Auvonnier et Colombier, ainsi qu'une desserte le week-end sur l'ensemble de cette ligne. Cette réalisation est issue d'une mesure du Contrat d'agglomération COMUL signée fin 2007 par les partenaires susmentionnés dans le cadre du RUN (Réseau urbain neuchâtelois). Elle contribue également à renforcer le projet d'agglomération du Canton de Neuchâtel (Fonds d'infrastructures de la Confédération). Cette nouvelle offre a désormais jusqu'à fin 2012 pour faire ses preuves et entrer définitivement dans le réseau des transports publics.

La COMUL et l'Etat saluent l'état d'esprit constructif présent tout au long des discussions qui ont aboutis à la signature de la Convention ligne 10 le 17 juin 2010. L'extension de la ligne 10 verra tout d'abord le jour pour une durée de 2 ans et 4 mois, phase test prévue par la législation cantonale. A ce terme, il sera déterminé si l'offre doit être pérennisée, optimisée ou interrompue, en se basant sur des critères de performance convenus entre l'Etat et les communes partenaires. Il s'agit d'un projet bien étayé, basé sur les recommandations d'études menées dès 2005 qui ont clairement démontré l'importance de développer l'offre de transports publics dans ce secteur de l'agglomération, ce chaînon manquant dans le réseau actuel rendant nombre de pendulaires et d'autres citoyens captifs de la voiture.

L'extension de la ligne 10 est un travail de longue haleine. Les communes COMUL, l'Etat et leur partenaires techniques travaillent ainsi depuis plus de 3 ans à l'élaboration de ce projet visant à prolonger la ligne de bus circulant actuellement entre la Gare de Neuchâtel et Peseux jusqu'à Bôle via Corcelles-Cormondèche, Auvonnier et Colombier. La nouvelle offre permet également une desserte le week-end sur l'intégralité de la ligne (offre qui n'existait pas jusqu'alors, y compris sur la partie de ligne allant de Neuchâtel à Peseux).

L'inauguration officielle aura lieu le mercredi 25 août à Bôle. Outre les autorités et la population locale, les entreprises et autres institutions se situant le long du tracé de la ligne seront également invitées. Elles seront encouragées à faire un usage optimale de cette nouvelle offre et du réseau de mobilité efficace existant, que cela soit au niveau de leur personnel ou au niveau de leur clientèle / utilisateurs. Diverses actions de promotions auront lieu au cours de l'été et durant toutes la phase test pour garantir le succès de la ligne à long terme.

En bref, la ligne 10 prolongée, cela sera, dès le 16 août 2010 :

- Un bus toutes les 30 minutes de 6h à 20h15 y compris le week-end et les jours fériés, entre Neuchâtel Gare et Bôle Pierre-à-Sisier, sur 26 arrêts, dont 16 nouveaux.
- Une ligne directe pour plus de 1000 pendulaires et une desserte de proximité pour plus de 8000 habitants et 2000 emplois. Elle comblera idéalement les chaînons manquants entre Colombier-Corcelles-Peseux et Colombier-Bôle. Le projet constitue ainsi un

véritable petit réseau de transport public local bien utile au sein et entre les communes de l'ouest de Neuchâtel (pendulaires, personnes âgées, jeunes et étudiants, autres). Il permet en outre des liaisons avec toutes les lignes de transports publics existantes.

- Une alternative économique et écologique à la voiture (particulièrement à l'achat d'une deuxième voiture). L'offre proposée permet de se tourner résolument vers l'avenir de l'agglomération et son réseau performant de transports publics.
- Une nouvelle offre en matière d'accessibilité par les transports publics. Le projet améliore ainsi le réseau dans une partie de l'agglomération qui va accueillir une part importante du développement du canton dans les années à venir.
- Un co-financement par 13 partenaires: le coût annuel de la ligne s'élèvera à 1'262'000 CHF répartis à raison de 50% / 50% entre Etat et COMUL. La part des communes sera prise en charge à 75% par les communes desservies (Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Auvernier, Colombier et Bôle), les 25% restant étant répartis selon le nombre d'habitants entre les 12 communes de la COMUL. Le principe de financement novateur ainsi retenu concrétise la volonté de solidarité au sein de la COMUL. Rappelons que le cadre législatif n'oblige normalement pas les communes non desservies à participer à ce financement.

Pour rappel, les douze communes de la COMUL façonnent l'avenir de l'agglomération en privilégiant solidarité et synergies intercommunales. La COMUL s'est ainsi donné une stratégie d'agglomération axée sur un développement coordonné des pôles de logement et d'emplois avec le réseau de transports publics ainsi que sur une utilisation et un développement commun des équipements et infrastructures.

Cette démarche, engagée en partenariat avec l'Etat de Neuchâtel sous le pilotage du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), s'inscrit dans le cadre de la politique des agglomérations et de la nouvelle politique régionale de la Confédération. Outre la densification de l'urbanisation autour des pôles de gare et le long des lignes de transports publics, le contrat d'agglomération de la COMUL vise à compléter de manière ciblée le réseau de transports publics afin d'offrir une véritable alternative à la voiture sur l'ensemble de l'agglomération.

17 juin 2010

Renseignements complémentaires

Toutes les informations sur : www.ligne10.ch

M. Olivier ARNI Tél 032 717 76 01, olivier.arni@ne.ch

*Président de la Commission Mobilité COMUL / Conférence régionale des transports CRT,
conseiller communal de la Ville de Neuchâtel*

M. Pascal VUILLEUMIER Tél 032 889 47 04, pascal.vuilleumier@ne.ch

Etat de Neuchâtel, chef de l'Office des transports

M. Jimmy ERARD Tél 032 720 06 13, jimmy.erard@ne.ch

Transports publics du Littoral neuchâtelois TN, chef d'exploitation

M. Alain GUYE Tél 076 503 77 46, alain.guye@ne.ch

RUN, coordination COMUL